

LETTRE D'INFORMATION SUR LA GRIPPE A (H1N1)

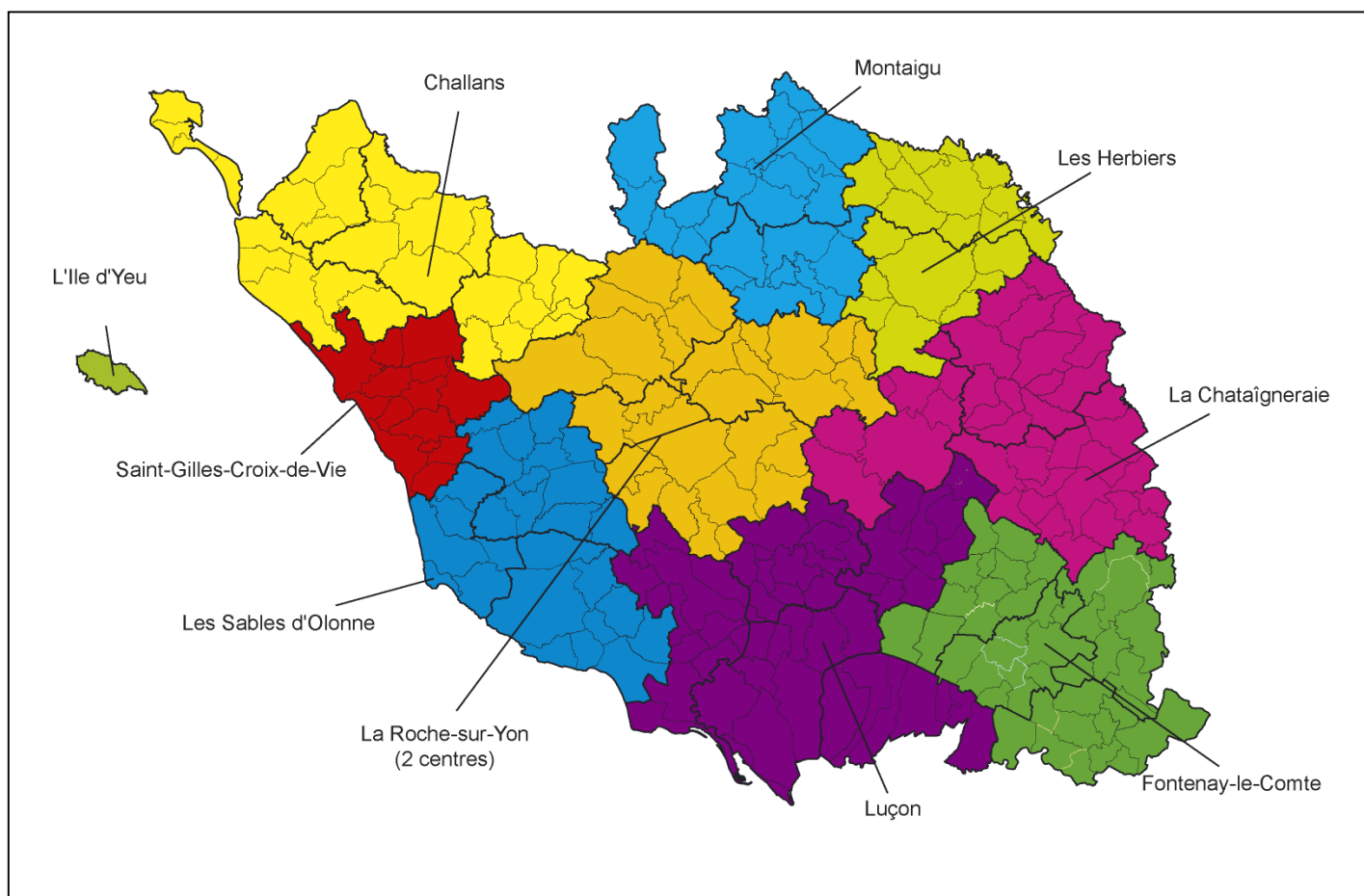
N°3

11

Septembre
2009

I – Préparation du dispositif départemental de vaccination

Dans le cadre de la planification logistique de la campagne de vaccination, des collectivités territoriales ont été retenues en fonction de leur localisation géographique et de leur importance afin de définir les meilleurs sites susceptibles d'accueillir les 11 centres locaux de vaccination (un aux SABLES D'OLONNE, un à LUÇON, un à FONTENAY-LE-COMTE, un à LA CHATAIGNERAIE, un aux HERBIERS, un à MONTAIGU, un à CHALLANS, un à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE, un à L'ILE D'YEU, deux à LA ROCHE-SUR-YON).



Ce dispositif sera prêt à être activé dans les prochaines semaines. La campagne de vaccination est prévue pour durer environ 4 mois.

II – Recommandations à l'attention des accueils collectifs de mineurs

Il convient de rappeler aux parents que les enfants porteurs des symptômes grippaux: fièvre au-dessus de 38 °, toux, courbatures, maux de tête ne doivent pas être confiés à des accueils collectifs de mineurs.

Si ces symptômes apparaissent au sein d'un séjour, qu'ils concernent un adulte ou un mineur :

- 1) Appelez le médecin de référence du séjour ou, en cas d'urgence, le 15 et suivez les prescriptions qui vous seront faites ;
- 2) Dans l'attente de l'arrivée d'un médecin, isolez les malades des personnes valides, placez-les dans des conditions d'hygiène adaptées. Ensuite, conformez-vous aux consignes qui vous seront données ;
- 3) Gérez l'information à destination des parents ou des tuteurs responsables des mineurs présentant les symptômes, ainsi que des personnels et des autres enfants ;
- 4) Devant la survenue de 3 cas (en une semaine dans une même collectivité), informez sans délai la **direction des affaires sanitaires et sociales (DDASS) de la Vendée : 02 51 36 75 21**, pendant les heures ouvrables ; appelez la **préfecture : 02 51 36 70 85**, pendant le week-end.

Par ailleurs, pensez à prévoir une réserve d'animateurs disponibles afin de pouvoir suppléer d'éventuels malades et de garantir ainsi la continuité du séjour. Restez informés des évolutions et des mesures les plus récentes.

D'une manière générale, il est recommandé de consulter, avant tout déplacement à l'étranger le site du ministère des affaires étrangères et européennes dans le rubrique «conseils aux voyageurs».

III – Recommandations pour les clubs sportifs

Les clubs sportifs ont un rôle particulier à jouer pour éviter la propagation du virus chez les sportifs.

Les dirigeants bénévoles et l'encadrement technique peuvent contribuer à la prévention de l'épidémie en relayant les principaux messages de sensibilisation et en prenant des mesures concrètes :

1- La sensibilisation des sportifs

Diffuser l'information disponible sur les sites officiels : www.sante-sports.gouv.fr, www.invs.sante.fr ou www.pandemie-grippale.gouv.fr

• Rappeler les « mesures barrières » :

- ⇒ Se laver régulièrement les mains (au savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique) ;
- ⇒ Se couvrir la bouche et le nez quand on éternue ou que l'on tousse, avec le bras ou la manche ou avec un mouchoir à usage unique (à jeter dans une poubelle fermée) ;
- ⇒ Éviter tout contact avec une personne malade.

- **Informez sur les symptômes** : fièvre supérieure à 38° ou courbatures ou grande fatigue et toux ou difficultés respiratoires ; Rappeler qu'en cas de symptôme il convient d'alerter son médecin traitant, le recours au 15 étant limité aux cas d'urgence.

2- Quelques exemples de mesures concrètes :

- Veiller à ce que chacun possède sa bouteille d'eau et à ce qu'il n'y ait pas d'échanges de bouteilles ou de gourdes ;
- Éviter l'utilisation de blocs de savon solide ; privilégiez les distributeurs de savon liquide ;
- Utiliser dans les lavabos des serviettes en papier à usage unique ou les sècheurs électriques.

3- Les supports de communication sont téléchargeables sur les sites officiels mentionnés dans cette lettre ; les affichettes «gestes simples» et «hygiène des mains» sont également téléchargeables sur le site de la DDJS, www.ddjs85.fr

IV – Des réponses aux questions que vous vous posez

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales met à votre disposition une série de foires aux questions relatives à la grippe A, portant sur les thèmes suivants :

- le virus A/H1N1 2009, les traitements, la vaccination ;
- la vie économique et l'approvisionnement en période de pandémie ;
- les agents publics ;
- l'enseignement ;
- les transports ;
- la gestion des déchets domestiques.

Consultez :

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/grippe

Pour en savoir plus :

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

ⓘ INFO GRIPPE : 0 825 302 302*

* 0,15 € ttc/min depuis un poste fixe, service ouvert du lundi au samedi (hors jours fériés), de 9h à 19h. Ce numéro est accessible depuis l'étranger.